



Janvier 2020

Règlement d'utilisation des courts intérieurs et extérieurs.

ACCES : Les courts sont réservés aux adhérents de l'ESAB section Tennis à jour de leur cotisation et âgés de plus de 12 ans ; les enfants de moins de 12 ans devront être accompagnés par un adulte. Chaque adhérent aura à sa disposition une clé d'accès à la salle qui lui sera prêtée contre une caution.

Une tenue de sport correcte est exigée ainsi que des chaussures de tennis propres.

Après utilisation, la salle ou les courts extérieurs, et le portail d'entrée du complexe devront être fermés à clé.

UTILISATION : l'utilisation des courts n'est possible qu'après réservation effectuée sur le site internet, aux heures non réservées par les activités de la section.

Chaque adhérent peut réserver à l'avance :

- **2h en période « creuse », du lundi au vendredi de 8h à 17h.**
- **1h en période « pleine », du lundi au vendredi après 17h, samedi, dimanche et les jours fériés.**

Une nouvelle réservation est possible, seulement après l'utilisation du premier créneau.

La réservation est annulée en cas de non occupation du court après 10 minutes.

Dans le cas de réservation annulée, tout adhérent peut utiliser le court.

Les joueurs doivent être en possession de leur licence pour contrôle.

VESTIAIRES et INFRASTRUCTURE: leurs accès sont libres. Ils devront être respectés et maintenus en état de propreté après usage. Le tri sélectif des déchets est obligatoire.

CLUB-HOUSE : il est ouvert uniquement les jours de compétitions et pendant les horaires des cours. Sur décision du Bureau aux autres périodes.

INVITES : la présence d'invités est autorisée et gratuite à raison d'1h. par adhérent pendant les vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver), et de 5h. à partir d'Avril. Au-delà de ces créneaux d'utilisation, le tarif est de 5€ par heure et la réservation se fait en contactant J.Philippe Ramirez au : 06 83 68 54 43.

Le règlement est établi pour une utilisation maximale des courts par tous les adhérents. Le non-respect du présent règlement pourra être sanctionné par le bureau de la section après avertissement, par une exclusion de la section.